

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N ° 12810

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 48

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Nous souhaitons supprimer cet alinéa qui donne la possibilité de racheter des points de retraite correspondant aux périodes de stage. Nous sommes contre la logique du système de retraite par points, qui met en concurrence les travailleurs.